REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE – TRAVAIL - PROGRES
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
Etablissement Public à Caractère Administratif
Direction des Enquêtes et des Recensements

Direction générale : 182, Rue de la Sirba BP :13 416 Niamey –Niger

Téléphone : (227) 20 72 35 60 – Fax : (227) 20 72 21 74 NIF : 9617/R

LES CAUSES ET IMPACTS DU MARIAGE PRECOCE AU NIGER

SEPTEMBRE 2017

Table des matières

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS 4
1. Contexte et justifications 4
2. Objectifs 5
2. 1 Objectif général 5
2.2 Objectifs spécifiques 5
3. Résultats attendus 6
4. Définitions des principaux concepts 6
4.1 Localité 6
4.2 Zone de Dénombrement (ZD) 6
4.3 Grappe 6
4.4. Ménage ordinaire 7
4.5. Chef de ménage 7
4.6. Milieu Urbain/rural 7
4.7 Age 7
4.8. Sexe 7
4.9. Situation matrimoniale 7
4.10. Occupation 8
4.11. Branche d'activité 8
4.12 Alphabétisation 8
5. Méthodologie de l'enquête 8
5.1 Echantillonnage 8
5.2 Outils de collecte 9
5.3 Recrutement et formation des agents de collecte 10
5.4 Collecte des données sur le terrain 10
5.5 Saisie et traitement des données 11
5.6. Difficultés rencontrées et limites de l'étude 11
II. PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS 12
1. Les causes du mariage précoce 12
1.1 Conditions de vie des ménages et mariage précoce 12
1.2 Autres causes 16
2. Les impacts du mariage précoce 23
2.1 Impact du mariage des enfants sur la vie familiale 23
2.2 Impact du mariage précoce sur la santé de la femme 24

Références..... 31

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

1. Contexte et justifications

Evénement majeur dans la vie d'une personne, tout comme d'ailleurs la naissance et la mort, le mariage relève, cependant, en principe d'un choix. Le droit d'exercer ce choix d'ailleurs reconnu depuis la nuit des temps. Ainsi, dès l'époque romaine, le mariage fut reconnu comme principe juridique et est établi depuis longtemps par les instruments internationaux de droits humains. Pourtant de nombreuses filles, et un nombre moindre de garçons, se marient très jeunes et parfois sans nulle possibilité d'exercer leur droit de choisir. On parle ainsi de mariage précoce et de mariage forcé.

Le mariage des enfants ou mariage précoce, pratique rarissime dans les pays développés, mais presque banale dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les pays musulmans, se définit comme étant l'union d'une fille ou d'un garçon avant l'âge de 18 ans. Il touche selon le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) une (1) fille sur trois (3) en moyenne dans les pays en développement. Selon les estimations des Nations unies, environ 70 millions de jeunes femmes, âgées de 20 à 24 ans, ont été mariées avant 18 ans, et 23 millions avant leurs 15 ans. Cette pratique est très répandue au Tchad, au Mali, au Bangladesh, en Inde ou encore au Niger. Ainsi, selon l'UNICEF, En 1993, au Rajasthan (Inde), 56% des femmes étaient mariées avant l'âge de 15 ans et 17% avant l'âge de 10 ans.

Au Niger, selon les résultats de l'EDSN 2012, parmi les femmes âgées de 25-49 ans au moment de l'enquête, un peu moins d'une (1) femme sur trois (30 %) était déjà en union à l'âge de 15 ans exacts. Plus de trois femmes sur quatre (77 %) étaient déjà en union en atteignant 18 ans exacts. C'est donc l'un des pays où le mariage des enfants est le plus courant.

Plusieurs causes expliquent le mariage des enfants qui est d'ailleurs considéré, selon l'UNICEF comme un mariage forcé dans la mesure où un mineur ou une mineure de moins de 18 ans n'a pas la capacité de consentir valablement à son mariage. Parmi ces facteurs, on peut citer la pauvreté. En effet, dans certaines sociétés, la fille est comme « une marchandise » qu'il faut donner en mariage au plus offrant augmentant ainsi le revenu de la famille ou permettant le règlement des dettes par exemple. « Un bon mariage favorise la sécurité financière des filles » et « débarrasse la famille d'un fardeau », rapporte une étude de l'Unicef. Il y a aussi les causes sociales, religieuses ou coutumières. Ainsi, pour certaines communautés, le mariage est bien plus qu'une union d'amour entre deux personnes. Il renvoie souvent à l'union de deux familles ou de deux communautés. Il est aussi un « acte sur lequel repose l'organisation d'une société, avec ses coutumes et ses rôles déterminés. Ceux qui s'écartent du chemin tracé par la famille ou par la communauté risquent de se voir exclus et parfois même punis ». Dans certains pays enfin, marier une mineure à un enfant plus âgé, c'est s'assurer de la virginité et de la moralité de son épouse.

Les conséquences des mariages des enfants sont à la fois sociales, psychiques et physiques. Chez les filles par exemple, le mariage précoce est presque toujours synonyme de grossesse, qui est la cause de forts taux de mortalité maternelle, et d'accouchements prématurés. Elles sont également plus sujettes que les femmes d'âge mûr aux maladies transmises sexuellement, le HIV/SIDA inclus. Dans certains pays, certains croient que faire l'amour avec une jeune fille vierge guérit du HIV/SIDA, ce qui fait augmenter dangereusement cette situation de vulnérabilité.

Pour faire baisser le nombre de mariages des enfants, des mesures diverses et variées doivent être prises. Elles passent avant tout par un changement de comportements et de mentalités au sein des populations qui doivent avoir à l'esprit que les mariages précoces sont contraires aux droits humains et même dangereux pour la société. Cela implique donc une meilleure égalité des chances dans l'enseignement entre les filles et les garçons, une lutte accrue contre la pauvreté. C'est conscient de cette situation que la communauté internationale a intégré le problème du mariage précoce dans la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est ainsi que depuis 2012, les Nations Unies ont décrété le 11 octobre comme Journée internationale de la fille. Le thème choisi pour l'année inaugurale était le mariage précoce.

C'est dans ce contexte que le Centre International de Recherche sur les Femmes (ICRW) et l'Institut National de la Statistique (INS) ont organisé en mai-juin 2016 une enquête sur les impacts et coûts économiques du mariage des enfants au Niger. Cette enquête s'est déroulée dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

Le choix du Niger n'est pas un fait du hasard. Le Niger est, en effet, un des pays les plus touchés par le mariage précoce.

Le présent rapport donne un aperçu sur les causes et impacts du mariage précoce au Niger. Il a ainsi permis de mieux comprendre les impacts du mariage des enfants au Niger, à travers l'évaluation de l'ampleur du phénomène, d'en situer les causes et conséquences et de proposer des solutions pour sa baisse. Il comporte deux parties : une première partie qui présente les objectifs et la méthodologie de l'enquête et une deuxième partie qui présente les résultats de l'enquête.

2. Objectifs

2. 1 Objectif général

L'objectif principal visé à travers la réalisation de cette enquête était de générer des données quantitatives sur les déterminants du mariage des enfants au Niger.

2.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, les objectifs suivants sont visés à travers la réalisation de cette enquête:

i) Collecter des informations sur l'ampleur, les causes et conséquences du mariage des enfants au Niger ;

ii) Fournir une analyse globale de la situation des enfants victimes de mariage ;

iii) Produire spécifiquement un rapport descriptif sur les déterminants du mariage précoce au Niger ;

3. Résultats attendus

Les résultats suivants étaient attendus de cette enquête:

- Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de base sur les membres du ménage (sexe, éducation, statut d'emploi, etc.) sont déterminées,
- les conditions de vie et de travail des enfants victimes de mariage sont connues;
- les causes du mariage des enfants sont identifiées;
- les impacts du mariage précoce sont connus

4. Définitions des principaux concepts

Toute étude démographique et socioéconomique repose sur un certain nombre de concepts. Certains sont des concepts « standards », d'autres par contre sont propres à l'étude concernée.

4.1 Localité

Une localité représente un site habité. Elle peut être soit un quartier, soit une partie d'un quartier, un village administratif, un hameau, un campement ou un point d'eau, conformément à la définition utilisée par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2012.

4.2 Zone de Dénombrement (ZD)

Selon le Quatrième (4ème) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) réalisé en 2012, une ZD est une localité, ou une partie d'une localité ou un regroupement de plusieurs localités. Elle est la plus petite unité géographique dans laquelle opère un agent recenseur pendant la collecte des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat et ce pour éviter, entre autres, de double compte ou d'omission de ménages. Elle est créée spécifiquement pour les besoins de collecte de données.

4.3 Grappe

Compte tenu de l'extension des villes, certaines ZD périphériques peuvent avoir des tailles relativement élevées rendant leur mise à jour longue et coûteuse. Ainsi, pour les besoins de l'enquête, il a été introduit la notion de grappe. Dans ce contexte, une grappe est une Zone de Dénombrement (ZD) lorsqu'elle n'est pas segmentée ou une partie de la ZD lorsque celle-ci est segmentée. Elle est la plus petite unité aréolaire statistique retenue et utilisée pour la collecte des données sur le terrain.

4.4. Ménage ordinaire

Un ménage ordinaire est un ensemble de personnes apparentées ou non reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de ménage". Elles habitent le plus souvent sous un même toit, prennent le plus souvent leurs repas ensemble et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources.

4.5. Chef de ménage

Le chef de ménage est la personne déclarée et reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Il détient généralement l'autorité, le pouvoir économique. Il n'est pas forcément le plus âgé.

4.6. Milieu Urbain/rural

Comme pour le Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012, le milieu urbain est constitué de l'ensemble des chefs-lieux de région et de département. Ainsi, depuis que les postes administratifs sont érigés en département, leurs chefs-lieux qui étaient considérés comme milieu rural sont systématiquement devenus des centres urbains. Il ne faut donc pas perdre de vue cette réalité dans l'exploitation du présent rapport.

4.7 Age

L'âge est le nombre d'années vécues par une personne à partir de sa naissance. On l'obtient soit :

- en demandant la date de naissance précise (jour, mois, année) ;
- en exploitant les documents d'état civil ;
- en demandant celui atteint au dernier anniversaire ;
- à l'aide du calendrier historique.

4.8. Sexe

Le sexe est l'état d'une personne d'être un homme ou une femme.

4.9. Situation matrimoniale

La situation matrimoniale ou statut matrimonial ou encore état matrimonial est l'état d'une personne par rapport au mariage selon les lois et coutumes locales. A ce titre, elle peut être :

- célibataire : c'est-à-dire une personne n'ayant jamais été mariée ;
- mariée : être liée à une autre personne de sexe contraire selon les lois et coutumes locales ou les religions. En ce qui concerne les hommes mariés, on distingue des mariés monogames (une seule épouse) ou polygames (2 ou plusieurs épouses) ; une femme est polygame lorsqu'elle a au moins une coépouse ;
- veuve/veuf: qui a perdu son époux (se) et qui ne s'est jamais remarié (e) ;
- divorcé(e) : qui a rompu le mariage et ne s'est pas remarié (e) ;
- Séparé(e) : personne dont la rupture religieuse ou juridique du mariage n'a pas été prononcée.

4.10. Occupation

L'occupation désigne le genre de travail effectué par une personne pendant la période de référence. Si quelqu'un fait état de plusieurs occupations pendant la période référence, l'occupation principale retenue est celle à laquelle il a consacré le plus de temps.

4.11. Branche d'activité

La branche d'activité désigne l'activité principale de l'établissement ou de l'entreprise où la personne a travaillé pendant la période de référence.

4.12 Alphabétisation

L'alphabétisation se définit comme l'aptitude des personnes âgées de 15 ans et plus à lire et à écrire dans n'importe quelle langue un texte.

5. Méthodologie de l'enquête

5.1 Echantillonnage

L'enquête sur les impacts et coûts du mariage précoce au Niger a porté sur les cinq (5) régions du pays à savoir Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder. Elle a été réalisée auprès des ménages et des individus issus de ces ménages. Elle a porté sur un échantillon représentatif à l'échelle nationale. C'était une enquête par sondage. La base de sondage était celle issue du quatrième (4ème) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) réalisé en 2012. En effet, l'Institut National de la Statistique (INS) dispose d'un fichier informatique de plus de 22 000 zones de dénombrement (ZD) créées pour les besoins du recensement. Une ZD est une localité, une fraction de localité ou un regroupement de plusieurs localités. Les ZD ont été créées de manière à regrouper un nombre de ménages voisin de 200. Elle est la plus petite unité géographique créée pour les besoins du RGPH. Chaque ZD comprend les informations suivantes : région, département, commune et code d'identification, nombre de ménages, population totale et type de milieu de résidence (urbain, rural sédentaire ou rural nomade). Les limites de chaque ZD sont clairement identifiables sur des cartes créées pour les besoins du RGPH.

La procédure retenue pour le tirage de l'échantillon de l'enquête sur le mariage des enfants était un tirage aréolaire, stratifié et à deux degrés. Le premier degré était la ZD et le second degré les ménages.

5.1.1 Sélection des ZD

Ainsi, au premier degré de sondage, à l'intérieur de chaque strate ou domaine d'étude, ici la région, il a été tiré de façon systématique et indépendante avec probabilité proportionnelle à la taille (nombre de ménages) de la ZD ou grappe, 400 ZD.

5.1.2 Sélection des ménages (deuxième degré de sondage)

Dans chaque ZD, avant la collecte des données, une opération de dénombrement a été effectuée dans l'optique d'obtenir le nombre exact de ménages résidant dans la ZD (c'est-à-dire de faire une mise à jour par rapport à l'état de 2012). Les enquêteurs ont sillonné la ZD à pied (grâce à la carte détaillée de la ZD), et ont dressé une liste exhaustive de tous les ménages résidant dans la ZD. Ainsi, après avoir dénombré tous les ménages s'y trouvant, il a été procédé au tirage au sort et à probabilité égale de dix (10) ménages. Les ménages ainsi tirés ont été visités en vue de l'administration du **questionnaire ménage**. Dans chaque ménage ainsi sélectionné, il a été choisi une femme actuellement ou précédemment mariée qui a été enquêtée avec **un questionnaire femme.**

Au total, l'enquête a porté sur 4000 ménages répartis sur plus de 400 ZD. Enfin, toutes les localités où prévaut une situation d'insécurité ont été exclues de l'échantillon**.**

5.1.3 Sélection des informateurs clés

Dans chaque ZD échantillon, il a été choisi des informateurs clés pour le remplissage d'un questionnaire communautaire.

5.2 Outils de collecte

La démarche adoptée dans cette enquête a consisté à collecter des informations auprès des ménages échantillons et des femmes mariées. Dans ce cadre, quatre (4) instruments de collecte ont été élaborés:

- une fiche de dénombrement;
- un questionnaire ménage;
- un questionnaire individuel femme;
- un questionnaire communautaire.

5.2. 1. la fiche de dénombrement

Elle a renseigné d'une part, sur l'identification de la ZD (région, département, commune/canton, numéro, etc.) et a permis d'autre part de relever sans omission tous les ménages vivant dans la ZD.

5.2.2. Questionnaire ménage

Les ménages qui ont été sélectionnés pour être inclus dans l'échantillon ont été enquêtés à l'aide du questionnaire ménage. Le Questionnaire Ménage a permis de recueillir des informations sociodémographiques et économiques sur les membres du ménage comme le nom, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et l'activité économique. Il a également permis de collecter des informations sur le travail des enfants, la santé et les caractéristiques des logements. Il a enfin permis et surtout d'identifier les membres du ménage éligibles c'est-à-dire les femmes mariées à qui a été administré le Questionnaire Individuel femme.

5.2.3. Questionnaire Individuel Femme

Il a été adressé, à l'intérieur de chaque ménage échantillon à une femme actuellement ou précédemment mariée. En effet, après avoir correctement dressé la liste des membres du ménage à l'aide du Questionnaire Ménage, on a choisi une et une seule femme actuellement ou précédemment mariée.

5.2.4. Questionnaire Communautaire

Le questionnaire communautaire a permis de recueillir des informations sur la disponibilité des infrastructures (eau, santé, éducation) et l'offre et l'utilisation des services de santé. L'accent sera également mis sur la compréhension de la communauté en termes de possibilités d'emploi, le développement socio-économique,

Ce questionnaire a été administré au Chef de village, au Directeur de l'école, au responsable du service de santé (au cas ces services existent dans le village) et à un Elu Local (Député ou Conseiller) en résidence ou de passage dans le village.

5.3 Recrutement et formation des agents de collecte

5.3.1 Recrutement des agents de collecte.

Il a été procédé au recrutement de 109 agents dont 22 agents de saisie et 87 agents enquêteurs, expérimentés dans la collecte des données. Ce recrutement a fait suite à un avis qui a été lancé et affiché partout. Cet avis a précisé les conditions à remplir pour postuler : disponibilité, expériences en matière d'enquêtes ou avoir au moins une licence en sciences sociales, etc.

5.3.2 Formation des agents de collecte.

Les agents ainsi retenus à l'issue du test de recrutement tenu le 8 avril 2016 ont suivi une formation de huit (8) jours dont six (6) jours de formation théorique et deux (2) jours de pré-test (enquête pilote). Cette formation assurée par les membres de l'équipe technique mise en place à cet effet, a porté sur divers aspects tels que la méthodologie d'échantillonnage, les techniques d'interviews, le passage en revue de tous les outils de collecte, l'utilisation des smartphones pour la collecte. Ensuite, pendant la formation, des séances de simulations en langues en petits groupes (selon la langue maitrisée) ont été organisées. Au cours de ces séances, les questionnaires ont été administrés en langues. Enfin, pour tester le dispositif et les outils de collecte il a été organisé des séances de test pilote sur le terrain.

5.4 Collecte des données sur le terrain

Après la formation, 100 meilleurs agents ont été retenus dont 20 chefs d'équipes, 60 agents enquêteurs et 20 agents de saisie. Il a donc été constitué 20 équipes, composées chacune d'un (1) chef d'équipe, de trois (3) agents enquêteurs, d'un (1) agent de saisie et d'un (1) chauffeur qui ont assuré la collecte dans l'ensemble des ZD échantillons, pendant quarante-cinq (45) jours.

Pour se rendre compte de l'évolution de la collecte des données sur le terrain et surtout de la qualité de ces données, des missions de supervision chacune d'une durée de vingt (20) jours, selon trois (3) axes ont été organisées.

5.5 Saisie et traitement des données

La saisie est une des étapes très importantes du processus d'exploitation des données collectées auprès des ménages par les agents enquêteurs. Sa mise en œuvre devant aboutir à la constitution du fichier brut global de l'enquête. Dans le cadre de cette enquête, la saisie des données a été directement faite sur le terrain. C'est la notion d'intégration de contrôles de qualité informatiques aux opérations sur le terrain. Il s'agissait de procéder à la saisie des données en même temps que se déroulait l'opération de collecte. Cette intégration avait plusieurs avantages dont :

- L'amélioration de la qualité des données ; car elle permet la correction des erreurs et inconsistances pendant que les enquêteurs sont encore sur le terrain ;

- L'obtention des bases de données fiables créées sur le terrain et en temps opportun, rendant ainsi le fichier prêt ;

- l'assurance d'une application de critères uniformes pendant toute la période de collecte de la part de tout le personnel de terrain, notamment pour le cas des enquêteurs.

Ainsi, chaque agent de saisie avait disposé d'un ordinateur portable contenant le masque de saisie et d'une clef USB pour sauvegarder les données saisies. Ces données ont été ensuite centralisées à Niamey puis ont fait l'objet d'un apurement qui est une étape nécessaire dans le déroulement d'une enquête. Il a permis en effet, de corriger certaines incohérences constatées après la saisie. Ces incohérences sont généralement dues soit aux erreurs de saisie, soit aux erreurs de remplissage des questionnaires par les agents enquêteurs. L'opération d'apurement a ainsi consisté à vérifier la cohérence de certaines données saisies à partir des questionnaires remplis sur le terrain. C'est le fichier des données issu de cet apurement qui a été utilisé pour la tabulation des données en vue de leur analyse.

5.6. Difficultés rencontrées et limites de l'étude

Les difficultés rencontrées sont surtout inhérentes à la période de collecte. Elles étaient donc de deux (2) ordres. (i) Il y avait d'abord les difficultés inhérentes à la période de collecte des données sur le terrain. En effet, la collecte a eu lieu essentiellement au cours des mois de juin-juillet, période de début de la saion pluvieuse au Niger rendant difficile voire impossible l'accès à certaines localités; (ii) ensuite, en raison du problème d'insécurité qui prévaut, principalement dans la région de Tillabéry, certaines localités échantillonnées avaient été abandonnées au moment de la collecte.

La principale limite à cette étude est qu'elle n'a pas concerné toutes les régions du Niger. En effet, les régions de Diffa, Agadez et Niamey, compte tenu des moyens limités et en raison du problème d'insécurité (Diffa notamment), n'ont pas été couvertes par l'étude.

II. PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

1. Les causes du mariage précoce

L'objectif de ce chapitre est de déterminer les causes du mariage précoce au Niger.

1.1 Conditions de vie des ménages et mariage précoce

Le but de cette section est de décrire les conditions dans lesquelles se trouvaient les parents des femmes au moment de leur première union. Ce choix s'explique du fait qu'au Niger, les décisions de mariage reviennent principalement aux parents. Donc connaitre l'état de pauvreté dans lequel vivaient les parents des femmes au moment de leur première union est un atout majeur dans l'explicitation des causes du mariage des enfants.

1.1.1 Niveau d'instruction des parents des femmes au moment de leur premier mariage

Tableau 1 : Répartition des parents par niveau d'instruction selon l'âge des femmes au premier mariage, en %.

	Niveau d'instruction	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Père	A été à l'école	1,2	2,2	1,4
	N'a jamais été à l'école	98,8	97,8	98,6
	Total	***100***	***100***	***100***
Mère	A été à l'école	1,2	3,6	1,7
	N'a jamais été à l'école	98,8	96,4	98,3
	Total	***100***	***100***	***100***

La situation relative au niveau d'instruction décrite dans le tableau N°1 ci-dessus montre que 98,8% des femmes qui ont été mariées pour la première fois avec un homme de façon précoce, c'est-à-dire avant l'âge de 18 ans, ont un père et une mère qui n'ont jamais été à l'école. La proportion des femmes dont les parents (père et mère) ont été à l'école est plus élevée parmi celles qui se sont mariées pour la première fois lorsqu'elles avaient au moins 18 ans que parmi les victimes du mariage des enfants.

1.1.2 Caractéristiques du logement parental

L'étude des caractéristiques du toit et des murs permet de mieux apprécier la situation et l'état des logements dans lesquels vivent les ménages. Elle permet la mise en évidence de la précarité ou non des logements à partir de la nature des matériaux utilisés ainsi que de la qualité de leur mise en œuvre notamment pour les matériaux dits précaires (paille, tige, bois, natte, peau, etc.).

- **Matériau principal du mur**

Les murs constituent l'un des éléments essentiels du logement, en effet, la solidité et la durabilité d'un logement dépendent de ces derniers. Il ressort du tableau N°2 ci-dessous que 24,1% des femmes qui ont été victimes de mariage précoce, ont vécu avec leurs parents dans un logement dont le mur est en bois ou en paille qui, d'après le *Rapport sur les caractéristiques de l'habitat et le cade de vie* du RGPH2012 est un logement de type constructions traditionnelles précaires. Les femmes mariées pour la première lorsqu'elles avaient au moins 18 ans et qui ont vécu avec leurs parents dans ce même type de logement représentent 21,9%. D'après le même rapport, les murs en ciment ou en béton sont caractéristiques de logement de type de construction moderne. La proportion des femmes qui ont habité dans ce type de logement avec leurs parents avant leur premier mariage représente 6,3% parmi celles qui sont âgées d'au moins 18 ans au moment du mariage, contre 1,5% parmi les moins de 18 ans au moment du mariage.

Tableau 2: Répartition (%) de matériau du mur du logement des parents selon l'âge des femmes au premier mariage

Matériau du mur	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Boue/Banco	22,7	19,7	22,1
Ciment / Béton / Pierres avec ciment	1,5	6,3	2,4
Pierres avec boue	3,7	1,1	3,2
Bois/pailles	24,1	21,9	23,7
Tôles	4	5,4	4,2
Briques	19,6	19,4	19,5
Terres stabilisées	20,6	23,4	21,1
Autres	4	2,9	3,8
Total	***100***	***100***	***100***

- **Matériau principal du toit**

Le toit tout comme les murs est une caractéristique importante de durabilité du logement.

Le bois et la paille constituent les principaux matériaux du toit du logement des parents des femmes victimes de mariages précoces comme le montrent les données du tableau N°3 ci-dessous. En effet, 33,6% des femmes victimes du mariage précoce ont vécu avec leurs parents dans des logements dont le matériau du toit est le bois, alors que cette proportion est de 31,8% chez les femmes mariées pour la première fois à 18 ans ou plus. De même, la proportion des femmes mariées précocement qui ont vécu avec leurs parents dans des logements dont la paille est le principal matériau du tôt (27,6%) est plus grande que celles des femmes mariées pour la première fois à un âge majeur (25,4%). Il est aussi à noter que seules 5,3% des femmes victimes du mariage des enfants ont vécu avec leurs parents dans des logements dont la tôle est le matériau du toit, tandis que 10,7% des femmes âgées d'au moins 18 ans à leur premier mariage ont vécu avec leurs parents dans un logement qui a le même matériau du toit.

Tableau 3 : Répartition (%) de matériau du toit du logement des parents selon l'âge des femmes au premier mariage

Matériau du toit	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Tôles	5,3	10,7	6,3
Tuiles	0,6	2,4	1
Béton	0,1	0,6	0,2
Cuirs/Peaux	1,6	3,6	2
Bois	33,6	31,8	33,3
Boue	25,3	20,6	24,4
Paille	27,6	25,4	27,2
Autres	5,8	4,9	5,6
Total	100	100	100

- **Nombre de personnes par pièce occupée**

Comme dans le *Rapport sur les caractéristiques de l'habitat et le cade de vie* du RGPH2012, le nombre moyen de personnes par pièce ou le nombre de personnes par pièce se définit comme le rapport entre le nombre de membres et le nombre de pièces à usage d'habitation ou, plus simplement, le nombre de personnes par pièces habitées.

Le nombre de personne par pièce occupée est l'un des principaux indicateurs permettant de saisir l'exiguïté du logement.

L'analyse du graphique N°1 ci-dessous montre que 58,7% des femmes victimes du mariage précoce ont habité avec leurs parents dans une résidence de moins de 3 personnes par pièce occupée contre une proportion de 60,7% chez les femmes majeurs au moment de leur premier mariage. La part des femmes mariées précocement ayant vécu avec leurs parents dans des logements de 4 à 7 personnes par pièce occupée représente 37,6% alors que les femmes mariées pour la première fois à un âge majeur qui ont vécu avec leurs parents dans des logements du même nombre de personnes par pièce occupée représentent 36,5%. De même, les logements de 8 à 12 personnes par pièces sont moins occupés par les femmes mariées pour la première fois à un âge majeur et leurs parents (2,6%) que les femmes victimes du mariage précoce et leurs parents (3,4%).

Graphique 1 : Répartition (%) des logements des parents selon l'âge des femmes au premier mariage et le nombre de personnes par pièce occupée

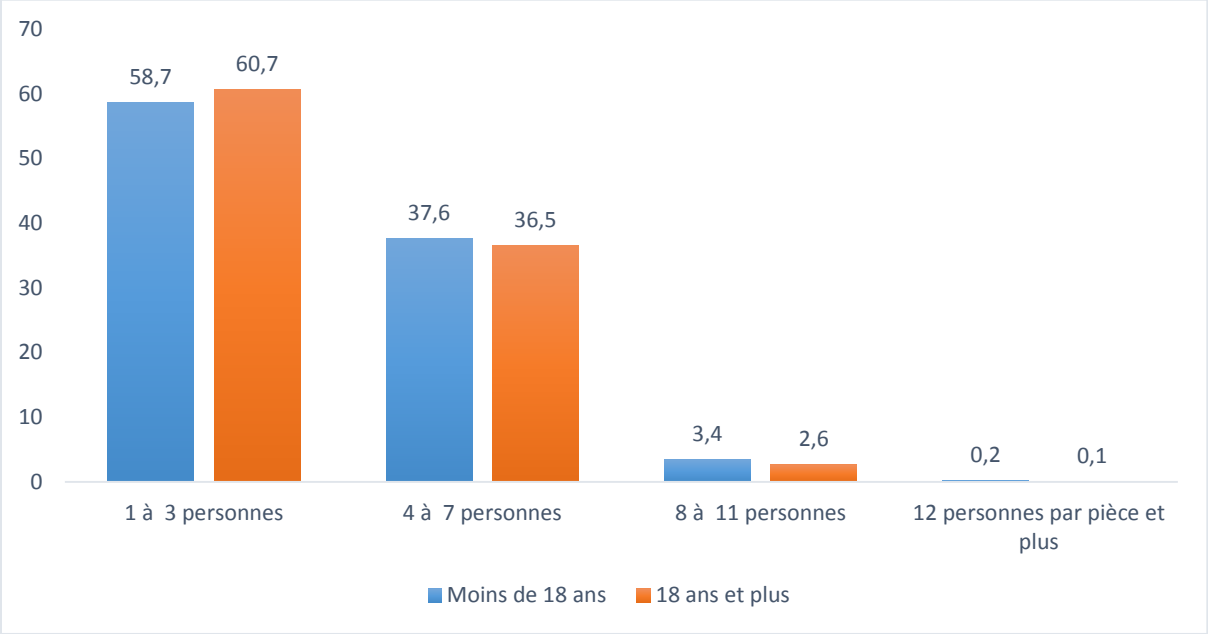

1.1.3 Emploi de la femme avant le premier mariage

La situation des femmes sur l'emploi avant leur premier mariage révèle comme le montrent les données du tableau N°4 ci-dessous, une proportion de 1,5% d'entre elles qui travaillaient. 98,5% de ces femmes n'avaient pas d'emploi avant leur premier mariage. Cependant, il existe une certaine disparité entre les femmes victimes de mariage des enfants, 1,3% ont déclaré avoir travaillé avant leur premier mariage, et celles qui n'en ont pas été victimes, 2,4% ont travaillé avant leur premier mariage. La part des femmes mariées précocement qui n'était pas employées dépasse de 1,1% celle des femmes mariées lorsqu'elles avaient au moins 18 ans (respectivement 98,7% et 97,6%).

Tableau 4 : Situation des femmes sur l'emploi avant leur premier mariage selon l'âge au premier mariage, en %.

Travaillez-vous avant votre premier mariage?	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Oui, je travaillais	1,3	2,4	1,5
Non, je ne travaillais pas	98,7	97,6	98,5
Total	100	100	100

Le tableau N°5 ci-dessous révèle sur les 1,5% des femmes qui ont travaillé avant leur premier mariage 30,7% étaient des employées de service en vente, 18,6% des vendeuses dans la rue et 2,4% ont fait des services soins à la personne. Ces chiffes cachent des disparités entre les femmes mariées pour la première fois après l'âge de 18 ans et les femmes mariée à un âge précoce, moins de 18 ans. En effet 42,4% des femmes mariée précocement ont travaillé comme employées de service en vente, 21,7% comme vendeuses dans la rue et 3,5% ont fait de services soins à la personne, alors que chez les femmes mariées à un âge majeur, seules 4,5% sont des employées

services en vente et 11,7% des vendeuses de rue. Aucune des femmes mariées à un âge majeur n'a fait des services soins à la personne.

Tableau 5 : Répartition des femmes qui ont travaillé avant leur premier mariage suivant la dernière occupation et l'âge au premier mariage, en %.

Dernière occupation avant le premier mariage	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Professionnels de santé	3,5	8,5	5,1
Professionnels d'enseignement	0	64,8	20,1
Services à la personne	0	8,9	2,7
Employés de service en Vente	42,4	4,5	30,7
Services soins à la personne	3,5	0	2,4
Employés en construction et métiers assimilés	5,3	0	3,6
Ménage et assistance	10,6	1,6	7,8
Assistants en préparation culinaire	12,9	0	8,9
Ventes dans la rue et services assimilés Élémentaires	21,7	11,7	18,6
Total	**100**	**100**	**100**

En ce qui concerne le mode payement, 83% de ces femmes sont rémunérées uniquement liquide, 7,3% en uniquement en nature et 3,9% n'ont reçu aucune rémunération, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Les femmes mariées à un âge précoce qui ont travaillé avant le mariage ont été rémunérées uniquement en liquide dans 79,2% des cas, tandis que la proportion de celles qui se sont mariées lorsqu'elles avaient au moins 18 ans et qui ont reçu le même type de rémunération est de 92%. Les rémunérations en nature uniquement n'ont été reçues que par les femmes qui ont été victimes du mariage des enfants, soit une proportion de 10,4% d'entre elles.

Tableau 6 : Répartition des femmes qui ont travaillé avant le premier mariage suivant le mode payement et l'âge au premier mariage, en %.

Mode de payement	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Uniquement en liquide	79,2	92	83
Liquide et nature	4,8	8	5,8
En nature uniquement	10,4	0	7,3
Pas payé	5,6	0	3,9
Total	**100**	**100**	**100**

Source : EICEME 2016 (INS Niger), calcul de l'auteur.

1.2 Autres causes

1.2.1 Mariage précoce et payement de la dot

La dot est une vieille tradition africaine et qui est toujours pratiquée comme c'était le cas il y a des siècles. Plus qu'un préalable, elle est d'une importance capitale et incontestée à telle enseigne que la famille du marié et de la mariée engagés dans cette voie serait scandalisée à l'idée de ne pas adhérer à cette coutume. Pour le non initié, la dot est un procédé de négociation complexe et très formel entre les

deux familles pour parvenir à une entente mutuelle sur le prix que le fiancé aura à verser pour pouvoir épouser la fiancée.

Au Niger, le payement de dot est un élément essentiel de l'unification de deux familles par les liens sacrets du mariage. Il est même obligatoire dans les mariages religieux (en islam, religion majoritaire au Niger). Le tableau N°7 ci-dessous met en évidence une proportion de 80,2% de femmes ayant reçu un cadeau ou un payement de la famille du fiancé au moment de leur premier mariage. 12,1% des femmes ont vu leur famille offrir un cadeau ou effectuer un payement à la famille du futur mari et 7,7% des mariages ont été célébrés sans aucun payement. Les femmes mariées pour la première fois à un âge au-delà de 18 ans ayant reçu un payement de la famille de leur futur époux constituent 81,2%, dépassant de 1,2% la part des femmes mariées précocement ayant reçu un cadeau ou un payement de la famille du fiancé, soit 80% d'entre elles. Les femmes victimes de mariage des enfants dont les familles ont offert un cadeau ou effectué un payement à la famille du fiancé représentent 12, 4% alors que celles qui sont majeur au moment du premier mariage et qui ont effectué un payement à la famille du fiancé représentent 11%.

Tableau 7 : Répartition des femmes selon le payement de la dot au premier mariage et l'âge au premier mariage, en %.

Payement de la dot	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Cadeau/Paiement de la famille, du fiancé à celle de la fiancée	80	81,2	80,2
Cadeau/Paiement de la famille, de la fiancée à celle du fiancé	12,4	11	12,1
Aucun paiement reçu	7,6	7,8	7,7
Total	100	100	100

De tout ce qui précède, on peut retenir que les conditions de vie, le niveau d'instruction des parents est un facteur déterminant du mariage des enfants.

1.2.2 Mariage précoce, une pratique traditionnelle

Au Niger, la tradition veut que l'on marie les filles de très bonne heure. C'est ainsi, par exemple, que chez les Fulani, pasteurs nomades, les mariages sont parfois arrangés alors que les bébés ne sont pas encore nés. Ces arrangements, qui renforcent les liens entre les familles ou les amis proches, permettent aux enfants de faire connaissance en gardant les troupeaux ensemble. Cette tradition tient aussi au fait que les familles tiennent pour scandaleuses les grossesses hors mariage et qu'elles ne veulent pas que leurs filles les déshonorent.

Cette section a analysé le mariage des enfants comme une tradition à travers les promesses de mariage entre les familles des femmes qui en sont victimes, l'âge à la promesse et les avantages du mariage précoces évoqué par les femmes.

1.2.3 Promesse de mariage et prise de décision de promesse

Le graphique ci-dessous montre une proportion de 27,8% de femmes qui ont été promises en mariage avant leur premier mariage. Parmi les femmes qui ont été victimes du mariage des enfants 27,2% ont été déjà promises avant le mariage. La

proportion des femmes mariées lorsqu'elles avaient au moins 18 ans et qui ont été promises avant le mariage est 30,2%.

Graphique 2 : Répartition des femmes selon la promesse à un mariage et l'âge au premier mariage, en %.

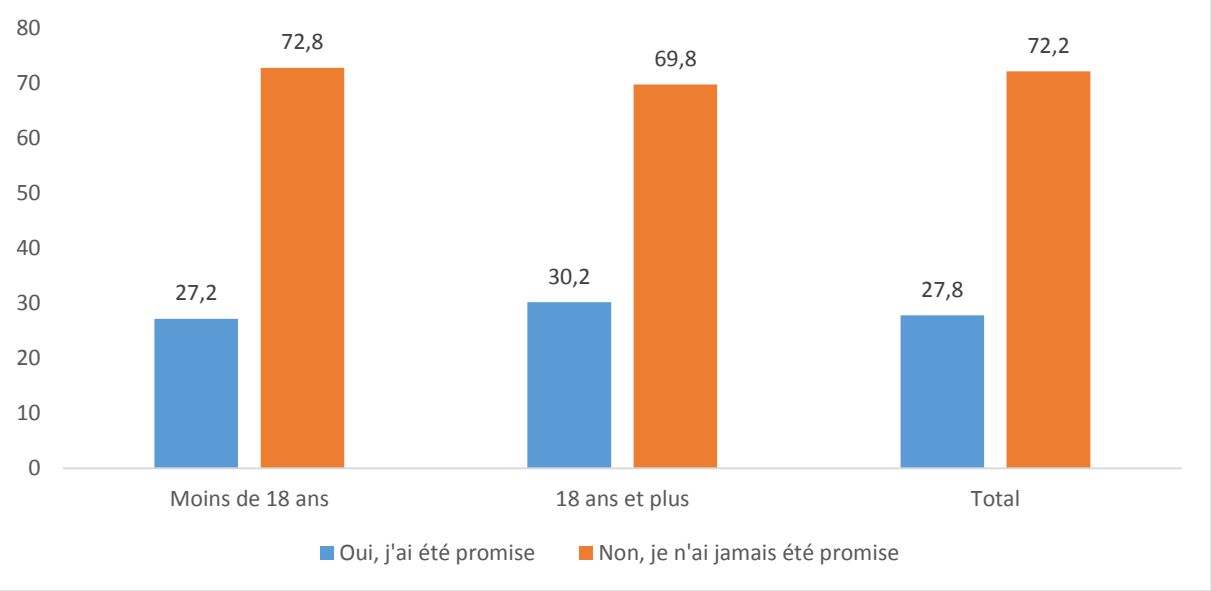

La décision de donner une fille en mariage, comme le montre le tableau N°8 ci-dessous, est prise dans 41,6% des cas par la fille et ses parents, dans 23% des cas par le père et la mère et dans 13,8% des cas seul par le père. Les femmes mariées précocement qui ont pris la décision de promesse elles et ses parents représentent 42,9% alors que les femmes mariées à un âge majeur qui ont pris cette décision représentent 36,8%. De même les parts des femmes mariées lorsqu'elles avaient au moins 18 ans qui ont été promises par le père et la mère ensemble (18,5%) et par le père seul (10,5%), sont inférieures aux parts des femmes mariées à un âge précoce qui ont été données en mariage par le père et la mère et par le père seul, respectivement 24,3% et 14,6%.

Tableau 8 : Répartition des femmes promises à un mariage selon l'acteur de la décision de promesse et l'âge au premier mariage, en %.

Personne qui vous a promis	**Moins de 18 ans**	**18 ans et plus**	**Total**
Moi-même, seule	12	23,9	14,5
Moi-même et mes parents	42,9	36,8	41,6
Mon père seul	14,6	10,5	13,8
Ma mère seule	2,1	5,6	2,8
Père et mère ensemble	24,3	18,3	23
Un autre membre de la famille	4,1	4,9	4,3
Total	***100***	***100***	***100***

1.2.4 Age à la promesse et âge au premier mariage

Connaitre l'âge des femmes à la promesse est d'une importance capital dans l'appréhension du mariage des enfants. En effet, le tableau N°9 ci-dessus met en évidence une proportion de 85,4% de femmes qui ont été promises en mariage avant l'âge de 18 ans et une proportion de 14,6% après l'âge de 18 ans. Toutes les femmes qui ont été victimes du mariage des enfants ont été promises avant leurs 18 ans alors que seules 34,3% des femmes mariées pour la première fois à un âge majeur ont été promises avant d'avoir 18 ans. Il faut aussi remarquer que plus de 6 femmes sur 10 (65,7%) dont le premier mariage a été célébrer lorsqu'elles avaient au moins 18 ans ont été promises après l'âge de 18 ans. Donc plus une femme est promise un âge précoce, plus le mariage intervient à un âge précoce.

Tableau 9 : Répartition des femmes promises selon l'âge à la promesse et l'âge au premier mariage, en %.

Age à la promesse	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Promise avant 18 ans	100	34,3	85,4
Promise après 18 ans	0	65,7	14,6
Total	100	100	100

1.2.5 Rencontre avec le mari promis et l'âge des femmes au premier mariage

Au Niger, il est de coutume que les familles des promis organisent une rencontre entre les deux futurs mariés. Généralement le mari est amené à se déplacer pour aller à la rencontre de sa fiancée.

La répartition des femmes promises selon la rencontre avec le mari et l'âge au premier mariage, illustrée dans le tableau N° 10 ci-après, montre une proportion de 76,6% de ces femmes qui ont rencontré leur mari avant le premier mariage et une proportion de 23,4% qui ne l'ont pas rencontré. La part des femmes qui ont été victimes du mariage des enfants qui ont rencontré leurs maris est de 73,8% tandis que les femmes mariées pour la première fois à un âge majeur l'ont rencontré dans 87,7% des cas. La proportion des femmes dont le premier mariage a été célébrer alors qu'elles avaient un âge inférieur à 18 ans qui n'ont pas rencontré leur promis est 26,2% dépassant ainsi la proportion des femmes mariées lorsqu'elles étaient majeures qui n'ont pas rencontré leur futur époux, 12,3%.

Tableau 10 : Répartition des femmes promises selon la rencontre avec le mari et l'âge au premier mariage, en %.

Rencontre avec le mari promis	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Je l'ai rencontré	73,8	87,7	76,6
Je ne l'ai pas rencontré	26,2	12,3	23,4
Total	100	100	100

1.2.6 Les avantages de se marier tôt

Le mariage précoce est une tradition telle que certaines femmes trouvent des avantages dans la pratique. Les femmes promises avant leur premier mariage qui pensent que l'un des avantages de se marier tôt réside dans la possibilité qu'ont les parents de voir leurs petits enfants avant leur décès, représentent 23,7%, et une proportion de 10% de ces femmes voient dans le mariage précoce une façon d'éviter la honte sociale et la stigmatisation. Arriver vierge au mariage est un avantage évoqué par 7,7% des femmes promises. Plus de 2 femmes victimes du mariage précoce sur 10 (25%) pensent que le mariage précoce à pour avantage de permettre à leurs parents de voir leurs petits enfant avant leur décès tandis que seules 18% des femmes n'ayant pas été victimes le pensent. La honte sociale et la stigmatisation, et arriver vierge au mariage sont des avantages soulignées respectivement par 10,3% et 8,2% des femmes mariées pour la premier fois avant 18 ans, ces proportion sont respectivement de 9% et 5,6% chez femmes dont le premier mariage a été célébré après 18 ans.

Tableau 11 : Répartition des femmes promises selon les avantages du mariage précoce et l'âge au premier mariage, en %.

Avantage de se marier tôt	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
LIENS PLUS FORTS ENTRE LES FAMILLES	16	18,9	16,6
LES PARENTS PEUVENT VOIR LES PETITS ENFANTS AVANT LEUR DECES	25	18	23,7
LES PARENTS PEUVENT VOIR LEURS ENFANTS MARIES AVANT LEUR DECES	21,3	26,5	22,3
EVITER LA HONTE SOCIALE/STIGMATISATION	10,3	9	10
FAIRE TRAVAILLER LE GENRE FUTUR	0,2	0	0,2
EVITER L'ENLEVEMENT	0,4	2,4	0,8
EVITER LE SEXE AVANT LE MARIAGE	11,2	9,8	10,9
ARRIVER VIERGE AU MARIAGE	8,2	5,6	7,7
MOINS DE RISQUE DE CONTRACTER LE VIH	0,2	0,7	0,3
DIFFICILE DE SE MARIER À UN ÂGE PLUS AVANCE	7,1	9	7,5
Total	100	100	100

Source : EICEME 2016 (INS Niger), calcul de l'auteur.

1.2.7 Inégalité de sexe dans le ménage parental et mariage précoce

Plusieurs traités internationaux consacrent le principe de la participation égale des femmes et des hommes dans les structures du pouvoir et dans la prise de décision (Charte des Nations unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, etc.). En effet, la participation de la femme aux prises de décision à tous les niveaux de la vie contribue à son épanouissement. La sphère familiale constitue le premier lieu de participation de la femme à cette prise de décision. Cependant, bien que le droit fondamental des hommes et des femmes à participer à cette prise de décision soit reconnu, dans la pratique, ce droit n'est pas

respecté pour les femmes. Ainsi, l'inégalité de sexe dans le ménage parental, en passant par la prise de décision peut être un élément de cause du mariage des enfants.

Tableau 12 : Répartition des femmes selon le parent qui prend les décisions en matière d'éducation des enfants dans le couple parental et l'âge au premier mariage, en %.

Parent(s) qui prend les décisions dans le couple	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
MÈRE	4,3	5,6	4,5
PÈRE	77,9	76,5	77,6
MÈRE ET PÈRE	17,8	17,9	17,9
Total	100	100	100

Les décisions en matière d'éducation des enfants dans le couple parental sont prises dans 77,6% des cas par le père, 4,5% des cas part la mère. Dans 17,9% des cas, le père et mère prennent ensemble les décisions. Au sein des familles des femmes mariées pour la première lorsqu'elles avaient au moins18 ans, le père prend les décisions en matière d'éducation dans 76,5% des cas et la mère dans 5,6% des cas tandis que les familles des femmes victimes du mariage précoce le père décide de l'éducation de ses enfants dans 77,9% des cas et la mère dans 4,3% des cas. Donc la proportion des femmes dont la mère prend les décisions en matière d'éducation des enfants est plus grande chez les femmes mariées pour la première fois lorsqu'elles étaient majeures.

En dehors des décisions en matière d'éducation, le père reste la principale personne qui prend les décisions de dépense pour la nourriture. En effet, comme le montre le tableau suivant, les femmes dont le père prend les décisions de dépense pour la nourriture représentent 82,2%. Dans les familles des femmes victimes du mariage des enfants, la proportion des pères qui décident des dépenses pour la nourriture est de 82,6%, cette proportion est de 80,3% chez les femmes majeures au moment de leur premier mariage.

Tableau 13 : Répartition des femmes selon le parent qui prend les décisions en matière de dépense de nourriture dans le couple parental et l'âge au premier mariage, en %.

Parent(s) qui prend les décisions dans le couple	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
MÈRE	4	2,8	3,8
PÈRE	82,6	80,3	82,2
MÈRE ET PÈRE	13,4	17	14
Total	100	100	100

Source : EICEME 2016 (INS Niger), calcul de l'auteur.

2. Les impacts du mariage précoce

Le mariage précoce plonge souvent les jeunes mariées dans la détresse et un nombre incalculable d'entre elles demanderaient de l'aide si elles pensaient pouvoir en trouver. Les effets du mariage précoce sur les filles sont multiples. Dans une perspective de droits, les trois questions majeures sont le déni de l'enfance et de l'adolescence, la réduction de la liberté individuelle et le manque de possibilité de développer une personnalité autonome ; à cela s'ajoute le déni du bien-être psychologique et émotionnel, de la santé génésique et des chances d'éducation. Le mariage précoce a également des répercussions sur le bien-être des familles et celui de la société en général.

Analysons tour à tour les impacts du mariage des enfants sur la vie familiale des femmes, la santé de la femme et la santé de la mère.

2.1 Impact du mariage des enfants sur la vie familiale

Le cadre familial est un lieu aisé pour mesurer l'impact du mariage des enfants sur les femmes. La répartition des femmes selon l'état de la vie familiale et l'âge au premier mariage, mise en évidence dans le tableau ci-dessus, montre une proportion de 61,8% de femmes qui sont assez heureuses dans leur couple, de 23,8% qui sont très heureuses et de 4,4% qui sont un peu malheureuses. Les femmes mariées à un âge précoce ayant déclarée être assez heureuses dans leur couple représentent 62,1%, cette proportion est de 60,4% chez les femmes mariées à un âge majeur. Cependant, les femmes très heureuses dans leur couple se retrouvent plus parmi celles qui se sont mariées pour la première fois lorsqu'elles avaient au moins 18 ans (26%) que parmi les victimes du mariage des enfants (23,3%). Les femmes un peu malheureuses dans leur vie familiale qui se sont vues offrir en mariage pour la première avant l'âge de 18 ans représentent 4,5% alors que les femmes dont le premier mariage a été célébrer lorsqu'elles avaient au moins 18 ans représentent 3,6%. La part des femmes victimes du mariage précoce qui sont très malheureuses dans leur couple est de 1% tandis que cette part est de 0,9% chez celles mariées à plus de 18 ans.

Tableau 14 : Répartition des femmes selon l'état de la vie familiale et l'âge au premier mariage**, en %.**

Vie de famille	**Moins de 18 ans**	**18 ans et plus**	**Total**
Très heureuse	23,3	26	23,8
Assez heureuse	62,1	60,4	61,8
Ni l'un ni l'autre	9	9,1	9,1
Un peu malheureuse	4,5	3,6	4,4
Très malheureuse	1	0,9	1
Total	100	100	100

2.1.2 Liberté de décision de la femme dans le couple

Tableau 15 : Répartition des femmes selon l'attitude du mari dans le couple et l'âge au premier mariage, en %.

Attitude du mari	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
M'empêche de voir mes amis	10,1	7,7	9,7
Ne m'empêche pas de voir mes amis	89,9	92,3	90,3
Total	100	100	100
Se fâche quand je parle avec un homme	18	15,8	17,6
Ne se fâche pas quand je parle avec un homme	82	84,2	82,4
Total	100	100	100

Il est aussi important de souligner, comme le montre le graphique ci-après, que 65,4% de femmes n'ont pas le soutien de leur mari sur le bon moment pour tomber enceinte. Et les femmes qui ont été victimes du mariage précoce ont moins le soutien de leur mari sur le bon moment pour tomber enceinte (66,7%) que les femmes mariées pour la première fois lorsqu'elles avaient au moins 18 ans.

Graphique 4 : Répartition des femmes selon le soutien de leur mari sur le bon moment pour tomber enceinte et l'âge au premier mariage, en %.

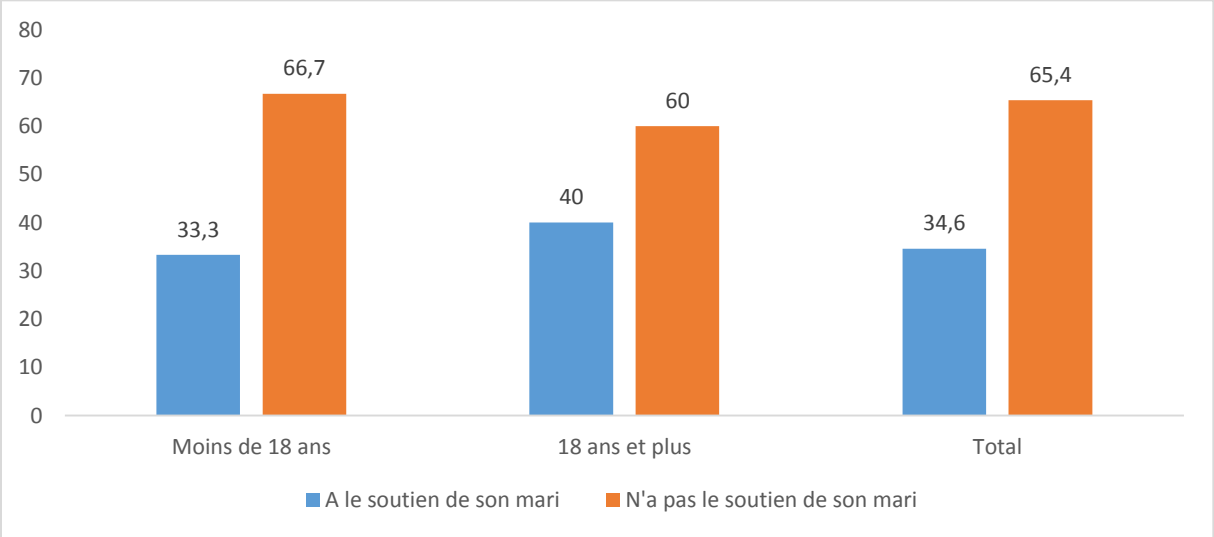

Source : EICEME 2016 (INS Niger), calcul de l'auteur.

2.2 Impact du mariage précoce sur la santé de la femme

Le mariage des enfants peut avoir des impacts négatifs sur la santé de la femme. La santé est un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Cette section analysera les impacts du mariage précoce sur la santé mentale et physique de la femme.

2.2.1 Santé mentale de la femme

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit «la santé mentale comme un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. »

Nous appréhendons la santé mentale à travers la sensation générale de bien-être et l'état de découragement et de tristesse.

Tableau 16 : Répartition des femmes selon leur sensation générale cours des quatre semaines précédant l'enquête et l'âge au premier mariage, en %.

Sensation générale	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Très découragé (e)	2	0,4	1,7
Plutôt découragé (e)	4,6	3,6	4,4
J'ai beaucoup de haut et de bas	10,8	8,7	10,4
Surtout de bonne humeur	27,7	28,5	27,8
De très bonne humeur	37,5	34,6	36,9
D'excellente humeur	17,5	24,2	18,8
Total	100	100	100

Au cours des quatre semaines précédant l'enquête, le tableau ci-dessus montre des proportions de femmes de 18,8% qui sont d'excellente humeur, de 10,4% qui ont beaucoup de haut et de bas et 1,7% qui sont très découragé. Les femmes mariées pour la première fois à un âge majeur sont beaucoup plus d'excellente humeur (24,2%) que les femmes mariées à un âge précoce (17,5%). La part des femmes qui ont beaucoup de hauts et de bas est de 10,8% chez femmes victimes du mariage des enfants, et de 8,7% chez les femmes dont le premier mariage a été célébré lorsqu'elles avaient au moins 18 ans. De même les femmes très découragées au cours des quatre semaines précédant l'enquête représentent 2% parmi les victimes du mariage précoce et seulement 0,4% parmi les femmes mariées à un âge majeur.

La répartition des femmes selon la sensation de découragement et de tristesse au cours des quatre semaines précédant l'enquête mise en exergue dans le tableau ci-après montre une proportion de 42,9% de femmes qui ne sentent pas la sensation de découragement et de tristesse et une proportion de 5,5% de femmes qui sont découragées et tristes la plupart du temps. La part de femmes qui ne sont jamais découragées et tristes au cours des quatre semaines précédant l'enquête est plus grande chez les femmes mariées pour la première fois à un âge majeur (44,6%) que chez les femmes victimes du mariage des enfants (42,5%). Les femmes qui ressentent la plupart du temps la sensation de découragement et de tristesse représentent 5,8% parmi les victimes du mariage précoce et seulement 4% parmi les femmes mariées pour la première lorsqu'elles avaient au moins 18 ans.

Tableau 17 : Répartition des femmes selon la sensation de découragement et de tristesse au cours des quatre semaines précédant l'enquête et l'âge au premier mariage, en %.

Sensation de découragement et de tristesse	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Tout le temps	0,4	0,7	0,4
La plupart du temps	5,8	4	5,5
Souvent	12,4	11,5	12,3
Quelque fois	14,6	11,3	14
Peu souvent	24,3	27,9	25
Jamais	42,5	44,6	42,9
Total	**100**	**100**	**100**

2.2.2 Santé physique de la femme

Tableau 18 : Répartition des femmes selon la difficulté à effectuer les activités quotidiennes au cours des quatre semaines précédant l'enquête et l'âge au premier mariage, en %.

Difficulté à effectuer les activités quotidiennes	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Pas de problème	73,8	74,2	73,9
Très peu de problème	19,2	16,9	18,8
Quelques problèmes	7	8,9	7,3
Total	100	100	100

Les activités quotidiennes font référence au travail, aux études, au ménage et aux activités sociales. Une activité sociale est une occupation régulière ou occasionnelle pratiquée par une personne dans le but de se distraire, lui permettant d'entrer en contact avec d'autres individus.

Le tableau ci-dessus montre des parts de 73,9% de femmes qui n'ont pas de problème à effectuer les activités quotidiennes au cours des quatre semaines précédant l'enquête et de 18,8% de femmes qui ont très peu de problème à les effectuer. Les femmes qui n'ont pas de problèmes à effectuer les activités quotidiennes ont une part de 74,2% parmi les femmes mariées pour la première fois à un âge majeur et une part de 73,8% parmi les femmes mariées précocement. Il faut aussi remarquer que la proportion de femmes qui ont très peu de problèmes et ont été victimes du mariage des enfants (19,2%) est plus grande que la proportion des femmes mariées pour la première fois à un âge d'au moins 18 ans qui ont très peu de problème (16,9%).

2.2.3 Santé de la mère et mariage précoce

Pour l'Organisation mondiale de la santé, « la santé maternelle prend en compte tous les aspects de la santé de la femme de sa grossesse, à l'accouchement jusqu' au postpartum. Si la maternité est souvent une expérience positive et satisfaisante, elle est, pour trop de femmes, synonyme de souffrance, de maladie et même de mort ». Le postpartum est une période de 6 semaines allant de l'accouchement jusqu'au retour de couches (règles).

Dans cette section, nous analyserons les impacts du mariage des enfants sur la santé de la femme à travers les soins prénatals, l'accouchement et l'utilisation des méthodes contraceptives modernes.

2.2.4 Impacts du mariage des enfants sur les soins prénatals

Les soins prénatals visent à maintenir les femmes enceintes en bonne santé, à détecter et à traiter de manière précoce les complications, les risquent d'anomalies congénitales, les faibles poids à la naissance et d'autres problèmes de santé. Ils sont donc de nature préventive et d'une importance capitale pour la santé de la mère et de l'enfant.

Comme le montre le tableau N°19 ci-après, 12,2% de femmes qui ont au moins une fois été enceinte n'ont pas effectué des visites prénatales. Cependant ce chiffre chaque des disparités selon l'âge au premier mariage. En effet, 12,7% des femmes victimes du mariage des enfants n'ont pas effectué des visites prénatales alors que seule 9,9% des femmes mariées pour la première fois lorsqu'elles avaient au moins 18 ans ne les ont pas effectuées. Le mariage des enfants à un impact négatif sur la santé de la mère et de l'enfant.

Tableau 19 : Répartition des femmes qui ont été au moins une fois enceinte selon les soins prénatals et l'âge au premier mariage, en %.

Soins Prénatals	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
J'ai effectué des visites prénatales	87,3	90,1	87,8
Je n'ai pas effectué des visites prénatales	12,7	9,9	12,2
Total	100	100	100

2.2.5 Accouchements et mariage des enfants

L'accouchement est l'action de mettre un enfant au monde. Marquant l'aboutissement de la grossesse, il consiste en l'expulsion d'un ou plusieurs fœtus de l'utérus de sa mère.

L'impact du mariage des enfants sur l'accouchement sera mis en exergue à travers le lieu d'accouchement et les types d'accouchement.

La répartition des femmes qui ont été au moins une fois enceinte selon le lieu d'accouchement de la dernière grossesse précédant l'enquête et l'âge au premier mariage, illustrée par le tableau ci-après montre une proportion de 51,1% de femmes qui ont accouché dans leur maison et 34,6% qui ont donné naissance dans un centre de soins. Cependant la disparité selon l'âge au premier mariage est assez importante. En effet, 52,4% de femmes victimes du mariage des enfants ont accouché dans leur maison tandis que les femmes mariées pour la première fois à un âge majeur qui ont accouché dans leur maison représentent 45,7%. De même, la proportion de femmes mariées précocement qui ont donné naissance dans un centre de soins (34,1%) est inférieure à celles des femmes mariées pour la première fois lorsqu'elles étaient majeures (36,7%).

Tableau 20 : Répartition des femmes qui ont été au moins une fois enceinte selon le lieu d'accouchement de la dernière grossesse précédant l'enquête et l'âge au premier mariage, en %.

Lieu d'accouchement	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Maison du répondant	52,4	45,7	51,1
Une autre maison	2,5	1,3	2,3
Hôpital	2,6	5,9	3,2
Centre des soins	34,1	36,7	34,6
Clinique	0,5	0,4	0,4
Est enceinte mais n'a pas accouché	7,9	10	8,3
Total	***100***	***100***	***100***

En dehors du lieu d'accouchement, le type d'accouchement est un facteur essentiel dans l'appréhension de la santé maternelle. Il existe plusieurs types d'accouchement : l'accouchement normal ou vaginal, l'accouchement par forceps ou aspiration et la césarienne. Le forceps est un instrument affectant la forme d'une grande pince, destiné à saisir la tête de l'enfant pour en faciliter l'expulsion dans certains accouchements difficiles. La césarienne est une intervention chirurgicale qui a lieu durant un accouchement à risque pour l'enfant ou la mère, et qui vise à extraire le bébé après incision de l'utérus, quand celui-ci ne peut passer par les voies naturelles, obstruées.

Le tableau suivant montre des proportions de femmes de 95,4% qui ont eu un accouchement normal ou vaginal suite à la dernière grossesse précédant l'enquête, de 3,7% qui ont accouché par forceps ou par aspiration et de 0,9% par césarienne. Les femmes mariées à un âge précoce qui ont eu un accouchement normal ou vaginal représentent 95,3% alors que les femmes mariées pour la première fois lorsqu'elles avaient au moins 18 ans qui ont accouché de la même façon représentent 96,1%. Il faut aussi souligner qu'aucune femme dont le mariage a été célébré à un âge d'au moins 18 ans n'a accouché par césarienne tandis que 1,1% des femmes victimes du mariage des enfants ont accouché par césarienne.

Tableau 21 : Répartition des femmes qui ont été au moins une fois enceinte selon le type d'accouchement de la dernière grossesse précédent l'enquête et l'âge au premier mariage.

Type d'accouchement	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
ACCOUCHEMENT NORMAL/VAGINAL	95,3	96,1	95,4
FORCEPTS/ASPIRATION	3,7	3,9	3,7
CESARIENNE	1,1	0	0,9
Total	100	100	100

Source : EICEME 2016 (INS Niger), calcul de l'auteur.

2.2.6 Utilisation de la méthode contraceptive et nombre d'enfants par femme

La planification familiale, ou le planning familial, est l'ensemble des moyens qui concourent au contrôle des naissances, dans le but de permettre aux familles de choisir d'avoir un enfant.

2.1.6.1.1 Graphique 5 : Répartition des femmes selon l'utilisation des méthodes contraceptives et l'âge au premier mariage.

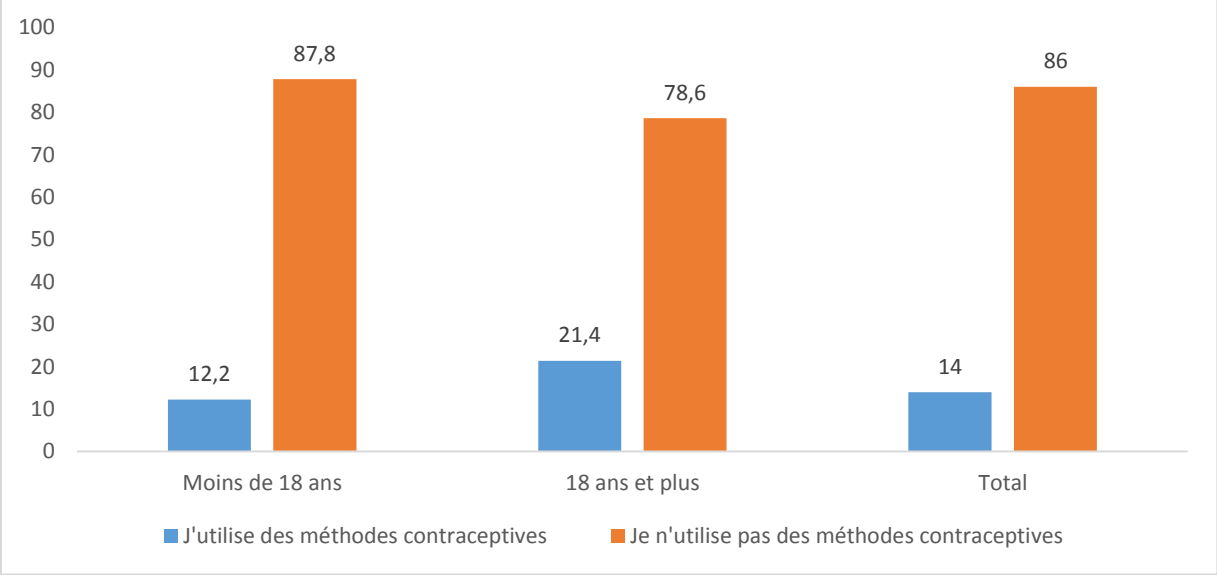

Le graphique N°5 ci-dessus montre une proportion de femmes de 86% qui n'utilisent pas de méthode contraceptives. Cependant les femmes qui ont été mariées pour la première fois lorsqu'elles avaient au moins 18 ans utilisent plus les méthodes contraceptives d'espacement de naissance (21,4%) que les femmes victimes du mariage des enfants (12,2%).

Le manque d'utilisation des méthodes contraceptives d'espacement de naissance conduit à la création de familles pléthoriques. La répartition des femmes selon le nombre d'enfants et l'âge au premier mariage montre des proportions de femmes de 46,8% qui ont 4 à 7 enfants, de 36% qui ont 1 à 3 enfants et de 17,2% qui ont 8 enfants et plus. Ces chiffres présentent des disparités suivant l'âge au premier mariage. En effet les femmes qui ont 1 à 3 enfants se retrouvent plus parmi celles qui se sont mariées pour la première fois lorsqu'elles avaient au moins 18 ans (40,3%) que parmi les victimes du mariage des enfants (35%), tandis que les femmes qui ont 4 à 7 enfants et 8 enfants et plus sont plus présentent parmi celles qui se sont mariées précocement (respectivement 47,1% et 17,9%) que parmi les femmes mariées pour la première fois à un âge majeur (respectivement 45,5% et 14,2%). On peut dont dire que le nombre d'enfants par femme est plus élevé lorsque la femme est victime du mariage des enfants.

Tableau 22 : Répartition des femmes selon le nombre d'enfants et l'âge au premier mariage.

Nombre d'enfant par femme	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
1 à 3 enfants	35	40,3	36
4 à 7 enfants	47,1	45,5	46,8
8 enfants et plus	17,9	14,2	17,2
Total	100	100	100

Il est aussi important de remarque que 36,6% de femmes ont déjà perdu au moins un enfant et que la part des femmes victimes du mariage des enfants qui ont perdu au moins un enfant (37,9%) est plus grande que la part des femmes dont le premier mariage a été célébré lorsqu'elles avaient au moins 18 ans et qui ont perdu au moins un enfant (31,1%).

Tableau 23 : Répartition des femmes selon le décès d'un enfant et l'âge au premier mariage.

Enfant décédé	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Au moins un enfant décédé	37,9	31,1	36,6
Aucun enfant décédé	62,1	68,9	63,4
Total	100	100	100

REFERENCES

1. UNICEF, « Le mariage précoce », DIGEST INNOCENTI, n°7, mars 2001 : http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/digest7f.pdf
2. Texte intégral de la Convention relative aux droits de l'enfant, (consulté le 21/08/117), http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx
3. Texte intégral de la Déclaration universelle des droits de l'homme, (consulté le 21/08/117), http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html
4. Texte intégral de la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves, et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, (consulté le 21/08/117), http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/SupplementaryConventionAbolitionOfSlavery.aspx
5. Texte intégral de la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages, (consulté le 21/08/117), http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/MinimumAgeForMarriage.aspx
6. Texte intégral de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990, (consulté le 21/08/117), http://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/.../afr_charter_rights_welfare_child_africa_1990f.pdf
7. UNFPA, Marrying too young end child marriage, 2012, (en anglais), http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/MarryingTooYoung.pdf
8. Site Internet des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable (ODD), (consulté le 21/08/117), http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/
9. Site de l'UNFPA sur le mariage précoce, (consulté le 21/08/117), http://www.unfpa.org/fr/mariage-denfants
10. La dot, un élément déterminant dans le mariage traditionnel en Afrique, site afriquefemme.com (consulté le 19/09/2017), http://www.afriquefemme.com/fr/tout-savoir/98-mariage/tout-savoir/1282-la-dot-un-element-determinant-dans-le-mariage-traditionnel-en-afrique
11. INS – Niger, « Offre technique et financière » de l'Enquête sur les impacts et coûts économiques des mariages des enfants.
12. Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso, Bilampoa Gnoumou Thiombiano, Volume 43, numéro 2, Automne 2014